

ciation de l'Exposition Industrielle de Montréal, le 11 juillet 1904, soit payé à ladite Association.

Renvoyée aux avocats de la Ville afin de savoir quelles sont les obligations de la Ville dans l'espèce.

8.—*Résolu:* De recommander au Conseil d'ordonner l'ouverture de la rue Elizabeth, depuis la rue Fullum jusqu'à la partie de cette rue appartenant à la Cité, suivant un plan préparé à cette fin.

Le coût total de cette amélioration devant être payé comme suit: \$1,000 par la Cité, et la balance au moyen d'une répartition prélevée sur les propriétaires des immeubles situés de chaque côté de la partie du territoire expatrié; et que l'inspecteur de la Ville soit prié de préparer le rôle spécial requis pour répartir le coût de ladite amélioration, suivant la loi.

Il est aussi

9.—*Résolu:* De recommander au Conseil d'ordonner l'ouverture de l'avenue Laurier, depuis la section de cette rue dont la Cité est propriétaire jusqu'à et y compris la rue Brébeuf, suivant le plan homologué.

Le coût de cette amélioration sera payé comme suit: \$500.00 par les propriétaires des immeubles aboutissant sur cette partie de la rue appartenant à la Cité, et la balance par la Cité. L'inspecteur de la Ville étant, par les présentes, prié de préparer un rôle d'évaluation spécial pour répartir, suivant la loi, le montant de \$500, représentant la quote-part des propriétaires dans le coût de ladite amélioration (M. l'échevin Guay dissident.)

10.—Soumis les rapports suivants de la Commission de la Voirie:

(a) Demandant un crédit de \$67,000 pour payer le coût de la construction de la deuxième section de l'égout de la rue Sherbrooke, depuis la rue Saint-Denis jusqu'au boulevard Saint-Laurent.

(c) Demandant un crédit de \$15,000 pour payer la quote-part de la Ville dans le coût des lots corniers, etc., où sont construits de petits égouts.

Résolu: De souscrire auxdits rapports.

(d) De construire un égout dans la rue Saint-Martin, depuis la rue Dorchester jusqu'à un point à environ 250 pieds en gagnant le Sud, au prix de \$1,400, payable \$255 par la Ville et la balance par les propriétaires intéressés.

Vu que cette partie de la rue Saint-Martin n'appartient pas à la Ville, il est

Résolu: De renvoyer ce rapport aux avocats de la Ville, afin de savoir si la Ville serait passible de dommages et aussi si la Ville peut légalement répartir le coût dudit égout sur les propriétaires voisins.

(e) De construire un égout dans le chemin de la Côte des Neiges, à partir de l'extrémité de l'égout actuel jusqu'à un point à 1,440 pieds linéaires vers le Nord.

Résolu: De renvoyer ce rapport aux avocats de la Ville afin de savoir si la Ville peut répartir le coût dudit égout sur les propriétaires voisins.

(f) A l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$450 du crédit voté pour l'"Egout en brique de la traverse de Longueuil", et d'appliquer ce montant à la "Construction d'une maison dans la nouvelle cour de la division Est".

Résolu: De souscrire audit rapport.

(g) Demandant un crédit de \$1,200 pour acheter et installer un appareil de chauffage dans les ateliers de la Cour de la division Ouest.

Résolu: De souscrire audit rapport, pourvu que des soumissions soient demandées pour l'exécution desdits travaux.

(h) Demandant un crédit de \$25,000 pour réparations aux pavages permanents.

Résolu: De souscrire auxdits rapports, les montants nécessaires devant être imputés sur les \$250,000 que la Ville est autorisée à dépenser sur le fonds d'emprunt pour réparations et améliorations aux rues. Le tout néanmoins sujet à l'approbation du Département en Loi.

(j) A l'effet d'opérer le virement de certains montants pour parachever la construction de trottoirs permanents, savoir \$555.27.

Résolu: De souscrire audit rapport.

(k) Demandant un crédit de \$20,000 pour acheter et poser de nouvelles traverses en blocs et en dalles de pierre.

Résolu: De souscrire audit rapport.

dustrial Exhibition Ass., by the City Council, on the 11th July 1904, be paid to said association.

Referred to the City attorneys to ascertain what are the obligations of the City in the premises.

8.—*Resolved:* To recommend to Council to order the opening of Elizabeth street, from Fullum street to that part of the said street belonging to the City, according to plan prepared for the purpose.

The total cost of said improvement to be paid as follows: \$1,000 by the City and the balance by means of an apportionment on the proprietors of immoveables situate on each side of the portion of the expropriated territory and that the City surveyor be instructed to prepare the necessary special assessment roll to apportion the cost of same according to law.

It was, also,

9.—*Resolved:* To recommend to Council to order the opening of Laurier avenue from the section of that street owned by the City up to and including Brebeuf street, according to the homologated plan.

The cost of said improvement to be paid as follows: \$500 by the owners of immoveables fronting on that part of the street belonging to the City and the balance by the City. The City surveyor being hereby instructed to prepare a special assessment roll to apportion according to law the amount of \$500 payable as the proprietors' share of said improvement. (Ald. Guay dissenting).

10.—Submitted the following reports from the Road Committee:

(a) For an appropriation of \$4,150 to defray the cost of macadamizing Laurier avenue from Papineau avenue to Brebeuf street.

Consideration deferred.

(b) For an appropriation of \$67,000 to defray the cost of constructing the second section of Sherbrooke street sewer, from St. Denis street to St. Lawrence Boulevard.

(c) For an appropriation of \$15,000 to defray the City's share of the cost of corner lots, etc., on streets wherein small sewers are laid.

Resolved: To concur in said reports.

(d) To construct a sewer in St. Martin street from Dorchester street to a distance about 250 feet southwards, at a cost of \$1,400 payable \$255 by the City and the balance by the interested proprietors.

Inasmuch as that portion of St. Martin street is not City property, it was,

Resolved: To refer said report to the City attorneys to ascertain if the City would be liable for any damages and also if the City could legally apportion the cost of said sewer on the neighboring proprietors.

(e) To construct a sewer in Côte des Neiges Road, from the end of the existing sewer to a point 1,440 linear feet northwards.

Resolved: That the same be referred to the City attorneys to ascertain if the City can apportion the cost of said sewer on the neighboring proprietors.

(f) To vary \$450 from appropriation voted for "Longueuil ferry brick sewer" and apply same to "Building dwelling in new East end yard".

Resolved: To concur in said report.

(g) For an appropriation of \$1,200 to purchase and install a heating apparatus in the shops of the West end yard.

Resolved: To concur in said report, provided public tenders are called for said work.

(h) For an appropriation of \$25,000 for repairs to permanent pavements.

(i) For an appropriation of \$20,000 for repairs to permanent sidewalks.

Resolved: To concur in said reports, the necessary amounts to be charged against the \$250,000 which the City is authorized to spend on the loan fund for repairs and improvements to streets. The whole subject to the approval of the Law department.

(j) To vary certain amounts to complete the construction of permanent sidewalks, viz, \$555.27.

Resolved: To concur in said report.

(k) For an appropriation of \$20,000 to purchase and lay new Block and Flag crossings.

Resolved: To concur in said report.